



ADOPTION DE RÈGLEMENT MUNICIPAL

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE DE LA VILLE DE BERTHIERVILLE

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 990 CONCERNANT LA TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS**

Ce règlement peut être consulté en formulant une demande par courriel à l'adresse : info@ville.berthierville.qc.ca.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Berthierville, ce 3 mars 2026.

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière